

ABONNEMENT.

En an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 9

Poste :

En an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

Chez tous les Libraires;
A PARIS,
Chez DONGRELL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A. EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAVITTE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

25 Juillet 1878.

Chronique générale.

M. le ministre de l'intérieur vient de faire à Maubeuge une excursion semi-officielle, dans laquelle il a trouvé moyen de dire quelques mots où la politique a pris naturellement la place.

Après M. Gambetta, c'est M. de Marcère qui fait le plus souvent des discours politiques. C'est même chose remarquable que, par le temps qui court, les hommes comme le Président de la République, le président du conseil, M. Dufaure et les présidents de la Chambre des députés et du Sénat se montrent si discrets discoureurs et semblent éviter les occasions de parler au public. Le Président actuel de la République et son successeur éventuel sont l'un à 60 ans, l'autre à 420 lieues de Paris, occupés de toute autre chose que d'affaires politiques.

Du discours de M. de Marcère, nous n'avons rien à en dire, car il ne contient rien de plus que les précédents. Il confirme seulement la satisfaction que l'orateur éprouve de se trouver ministre de la République.

Néanmoins, nous voulons retenir ce que M. de Marcère a dit à propos des grèves, à savoir que le « gouvernement est décidé à maintenir l'ordre avec la plus grande énergie. »

C'est chose rassurante pour tous les partis qui s'honorent de représenter l'ordre et la conservation sociale.

A propos de ce joyeux voyage de M. de Marcère, beaucoup s'étonnent que le ministre de l'intérieur ne se soit pas rendu à Anzin pour examiner par lui-même la situation et lâcher d'être fixé sur les causes de cette immense grève.

La Défense tire de la grève d'Anzin cette conséquence qu'il y a donc, sous la République, des hommes qui souffrent et qui ont faim :

« Sous ce gouvernement qui avait juré au peuple de lui ramener l'âge d'or, il y a donc de ces crises ouvrières qui troublent si profondément tous les intérêts en suspendant le travail national ! Il ne suffit donc pas d'un simple changement de ministres et de préfets pour résoudre toutes les difficultés et tous les problèmes économiques ! »

« La grève d'Anzin étonne les opportunistes et les déconcerte ; il nous faut l'aveu naïf de leur surprise et de leur embarras. »

Et plus loin :

« La grève d'Anzin gêne donc singulièrement les républicains, et ils voudraient bien s'en débarrasser. Ils adjurent les grévistes de retourner bien vite à leurs travaux, et, comme leurs appels pressants pourraient n'être pas écoutés, ils les accompagnent d'une significative menace. Il faut, disent-ils, « montrer beaucoup de fermeté, le plus possible de troupes » ; ils demandent que la force se déploie avec appareil, qu'elle soit la puissance avant d'être la violence. » C'est là certainement une garantie de l'ordre matériel, mais c'est le vieux moyen ; — et eux qui se glorifient d'avoir un remède à tous les maux, ils se traitent dans l'ornière

de l'Empire, après lui avoir tant reproché de montrer « beaucoup de troupes », trop de troupes !

« En vérité, ils n'ont encore inventé que la « troupe » pour « couper le nerf de la grève », et ils en sont réduits à confesser leur impuissance. »

Dans un autre article, le même journal dit :

« Je le demande : est-il possible de tromper le peuple comme le trompent ces feuilles immondes qui osent s'afficher comme les journaux du peuple, et qui ne donnent au peuple que l'envie, que le malheur, que la mort ? »

« Oh ! sans doute, tous les mineurs d'Anzin ne liront pas cette invitation à attendre le jour du soulèvement qu'on leur annonce ; mais qui pourra dire qu'il ne se trouvera pas à Anzin, et encore ailleurs, des hommes saisis par cette éloquence de la rue, et devenus orateurs, apôtres de la rue à leur tour ? »

« On ne dira pas au peuple qu'il y a dans le quartier de Paris une maison où les maladies dégoutantes sont soignées des mains mêmes des plus grandes dames du monde. »

« On ne lui dit pas qu'il se trouve dans cette société maudite des dévouements admirables, des générosités magnifiques, des vocations sublimes ; on ne lui dit pas que les sœurs de charité comptent dans leur rang des marquises et des duchesses. »

« On ne lui dit pas que les petites sœurs des pauvres mangent quand leurs pauvres laissent des restes. »

« On ne lui parle pas d'Auteuil, où un charitable prêtre, avec les seules ressources de la prière et de son cœur, abrite des enfants abandonnés. On ne lui parle pas de la souscription du Figaro qui s'élève à plus de trois cent mille francs. »

« On ne lui parle ni de Jeanne Jugan, ni de saint Vincent de Paul, ni des disciples de ces saints personnages. »

« Non. Parce que, le jour où les meneurs trouveront qu'il faut demander l'attaque, ils veulent n'avoir plus à compter qu'avec les soldats de la haine et du désespoir. »

« Pauvre peuple ! Misérables apôtres ! »

Le Constitutionnel examine notre situation politique à l'intérieur et se demande ce que la République nous a donné depuis que nous en sommes dotés :

« 1° Aucun homme d'Etat ne nous est né en ces sept ans ; »

« 2° Aucun parti de gouvernement ne s'est formé dans ce long espace ; »

« 3° Nous demeurons dans le faux, dans le factice, dans le conventionnel. Le ministère actuel ne représente point la majorité de l'Assemblée. Comme ce fait éclate à tous les yeux, nous n'avons pas le pédantisme et la cruauté de le mettre davantage en saillie. »

« Le cabinet, dans maintes circonstances d'apparat, a reçu les hommages publics et solennels des chefs de la gauche. Mais comme on lui fait payer durement ses hommages ! Que de mercuriales violentes et sans frein ! que d'après et injurieuses menaces lui sont chaque jour prodiguées par les feuilles autorisées et toutes puissantes de la gauche ! »

« On le tient en laisse, on le diminue, on le discrédite ; en sa personne, on mine, on

ronge, on détruit le centre gauche, c'est-à-dire la République conservatrice. »

« 4° Le cabinet, ainsi battu en brèche, accablé de pressions, de crailleries et d'exigences, n'a pas la force de suivre un plan fixe, ferme et un. »

« 5° Reste la question des fonctionnaires. Les républicains de la veille se sont surmenés et épuisés à caser avantageusement dans un poste précieux, chacun des leurs. On a pris les places avec furie. Les choix les plus imprévus et les plus indignes ont affligé la conscience publique. Les personnalités n'étant pas du goût de notre plume, nous ne spécifierons rien à cet égard. »

Et remarquons que le Constitutionnel est classé aujourd'hui parmi les journaux républicains.

La nomination des conseillers d'Etat a été accueillie l'autre jour avec colère par les journaux républicains.

Il y avait sept membres sortants, par suite de l'expiration des pouvoirs de la seconde série des conseillers d'Etat élus en 1872 par l'Assemblée nationale.

Le gouvernement a cru devoir renommer cinq de ces conseillers, MM. Aucoc, Groualle, Le Trésor de la Roque, Marbeau et Pascalis.

Les deux seuls conseillers qui soient évincés sont M. de Circourt et M. le colonel Tourret.

Ils sont remplacés par M. David, maître des requêtes, et par M. le colonel Gaillard, attaché militaire à l'ambassade de France à Saint-Petersbourg.

Donc, les journaux républicains prétendent que le conseil d'Etat de la République est presque tout entier composé d'adversaires de la République. Aussi, que d'attaques ont été lancées contre le ministère pendant ces derniers jours !

Le Nord, revenant sur la question du Conseil d'Etat, donne les curieux détails suivants :

« M. Dufaure ne s'est pas laissé effrayer par les invectives, et ses contradicteurs dans le conseil des ministres ont dû s'incliner devant une volonté fermement exprimée. Cela n'a point été sans lutte ; la délibération a même été des plus vives, et il a fallu que M. Dufaure donnât son adhésion à la présentation prochaine d'un projet de loi ayant pour objet d'augmenter le nombre des conseillers, c'est-à-dire de permettre de désintéresser, par la perspective d'une prochaine nomination de leurs clients, candidats malheureux à la succession des conseillers sortants maintenus en fonctions, les influences parlementaires vis-à-vis desquelles certains ministres s'étaient un peu trop imprudemment engagés. »

LE MOUVEMENT JUDICIAIRE.

Nous lisons dans les Tablettes d'un Spectateur :

On annonce comme devant paraître prochainement les nominations suivantes :

Conseillers à la cour de cassation : MM. Legendre, président de chambre à la cour d'appel de Paris ; Ferraud-Giraud, président de chambre à la cour d'Aix ; de la Fourceade, procureur général à la cour d'appel de Rouen.

Seront nommés, en outre : Président de chambre à la cour d'appel

d'Aix : M. Careme, procureur général à Bourges ;

Procureur général à Toulouse, M. Doffre, procureur général à Agen ;

Procureur général à Rouen, M. Vaulogé, procureur général à Toulouse ;

Procureur général à Agen, M. Preux, procureur général à Riom ;

Procureur général à Bourges, M. Jou-Franklin, avocat général à Dijon ;

Procureur général à Riom, M. Montaubry, avocat général à Rennes et beau-frère de M. Allain-Fargé, député de la Seine.

Suivra naturellement un mouvement assez considérable dans les parquets.

P.-S. — L'Officiel vient de publier ce mouvement.

On sait qu'il avait été question d'une grande fête municipale qu'aurait donnée la ville de Paris vers le milieu du mois de septembre prochain. Une somme de 300,000 fr. avait même été réservée dans ce but.

Le silence se fait aujourd'hui autour de ce projet, et nous croyons que cette fête n'aura pas lieu. On commence à être fatigué, en haut lieu, des drapeaux, des lampions, et même de la Marseillaise.

Le Temps, déclarant que « la liquidation de la regrettable affaire de Marseille n'est pas encore terminée, » ajoute que « tout s'est réduit à 100 francs d'amende infligés à l'un des coryphées de la manifestation de la Bourse. »

La mémoire du Temps est ici en défaut. Il oublie, en effet, que, le 3 juillet, le tribunal de Marseille a condamné à la prison et à l'amende le sieur Cazagrande pour port d'armes prohibées, et le sieur Roux à la prison pour avoir crié : A bas les gendarmes ! Le Temps oublie également que, le 10 juillet, six prévenus ont été condamnés pour avoir également crié : A bas les gendarmes !

Nous doutons que ces prévenus appartiennent au parti conservateur.

Le Temps oublie encore que M. des Isnards a subi dix-huit jours de prison préventive, alors que quarante citoyens arrêtés pendant l'émeute ont été mis en liberté sur l'ordre de conseillers municipaux.

Que veut-il de plus ?

Voici ce que dit le Propagateur au sujet des troupes qui séjournent aux mines d'Anzin :

« Nos braves soldats font là un très-dur service ; ainsi, pour l'infanterie, les uns sont descendus, au moyen des bannes, jusque dans le fond des mines ; là, ils montent la garde des journées entières dans l'obscurité, veillant sur les appareils. Les autres sont sur les immenses tumulus formés par les terrains tirés des puits d'extraction et se promènent là sur une surface de huit à dix pieds carrés, en plein soleil. »

« A tous les carrefours, sur tous les chemins, partout où pourraient passer les mineurs, un poste de quatre hommes est là, sous la surveillance d'un caporal. »

« La cavalerie n'est pas moins durement traitée : nuit et jour, elle fait des patrouilles, sous ce soleil de feu qui chauffe le casque de cuivre. »

Une armée qui ne manque pas que de semer partout l'inquiétude, c'est celle des

grévistes qui va chaque jour en grossissant. Grève à Dijon, grève à Bordeaux, grève à Saint-Etienne, grève à Anzin!

Dieu sait cependant si, dans cette dernière région, la Compagnie se montre paternelle pour les ouvriers! Voyez ce qu'elle a dépensé, en 1877, pour les institutions ouvrières qu'elle a fondées et qu'elle soutient:

1° Perte sur les loyers,	270,720	»
2° Perte d'intérêts sur les avances de fonds pour acheter ou bâtir,	39,494	39
3° Frais d'instruction,	105,822	80
4° Pensions et secours,	235,845	40
5° Allocations aux familles des militaires sous les drapeaux,	2,566	»
6° Allocations aux familles des réservistes,	2,236	75
7° Valeur du charbon distribué,	459,043	73
8° Prix des vêtements de travail,	2,420	»
9° Secours à l'occasion de la première communion,	6,442	»
10° Secours d'apprentissage,	2,985	»
11° Service de santé,	174,496	64
Total,	4,304,679	70

On annonce l'apparition ou plutôt la réapparition de deux nouveaux journaux, tous deux politiques et quotidiens: *le Peuple* et *la Bouche de Fer*.

Ce dernier journal est fondé par un individu qui n'est qu'un prête-nom, mais derrière lequel se trouve un réfugié de la Commune qui n'écrit plus dans la *Marseillaise*, et qui veut avoir un journal à lui, à Paris.

Une brochure incendiaire vient de paraître à Genève sous le titre: *Aux grévistes d'Anzin*. C'est tout ce que l'on peut publier de plus odieux en ce moment. Des mesures sont prises pour que cette brochure n'entre pas en France, mais nous en allons avoir très-probablement un compte rendu dans les feuilles communardes de la Suisse.

LA CHASSE AUX LIVRES DE L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX.

Nous avons donné hier une circulaire du ministre de l'instruction publique, sortie de son cabinet, par la porte des communications directes et confidentielles. Mais ce document n'était pas de ceux que l'on cache, et nous remercions le hasard qui, en le faisant passer près de nous, nous a permis de le placer sous les yeux du public.

Dans la circulaire de M. Bardoux, si anodine qu'en soit la forme, il y a deux gros intérêts en jeu: un intérêt de librairie, un intérêt de propagande.

Il est certain, si incerte que soit en apparence le parti conservateur, que l'on y fait beaucoup de livres. Il s'en fait de très-gros, pour lesquels on a atteint des bas prix incroyables; il s'en fait plus encore de tout petits, que l'on ne vend pas par unité, tant les prix en sont minimes.

Or, ces livres, les petits surtout, surveillés, soignés, sont toujours écrits correctement, sinon élégamment, sagement conçus, d'une inspiration saine et salutaire.

Mais ces petits livres, composés surtout pour l'enfance et la jeunesse, ont le tort de faire déplorablement concurrence aux savants produits des grandes librairies universitaires.

Les choses en sont même venues au point que l'on y a senti le besoin de prendre quelques précautions de défense. Naturellement, c'est M. Bardoux, si désireux d'être le bienvenu dans le monde universitaire, qui a été chargé de ce soin, et M. le délégué de la République auprès de l'université s'est prêté d'autant mieux à ce qu'on attend de lui, qu'il ne lui échappe pas qu'il y a dans l'affaire, par dessus l'intérêt commercial, comme nous l'avons indiqué, un grave intérêt de propagande.

A quoi servirait-il de substituer partout, aux instituteurs congréganistes, des instituteurs laïques, si les livres, dépositaires des doctrines, devaient continuer à reproduire les données de la foi et de la révélation, les habitudes et les méthodes de l'esprit dévotieux?

Mais pour remplacer les livres, comme pour remplacer les Frères, il faut payer un peu plus cher. La tâche de rendre les livres universitaires abordables aux écoles primaires demande pour le moins que l'on réserve pour eux toutes les sommes disponibles destinées à ces sortes d'acquisitions.

De là cette théorie, si inhumaine, contre le grand nombre de prix distribués à présent depuis quelque temps dans les écoles primaires.

Personne ne s'y trompe; l'aiguillon de l'émulation n'en est pas émoussé; les enfants distinguent parfaitement entre eux ce qui est donné comme récompense méritée, comme signe d'une primauté réelle, et ce qui n'est qu'un encouragement à mieux faire, un encouragement aussi aux parents qui pourraient se lasser de tenir leur enfant à l'école, l'occasion d'une petite fête, d'une joie dans la famille.

Mais M. Bardoux est trop novice dans sa charge de grand maître de l'université pour prendre garde à ces petits détails. Il va de l'avant, fidèle à la secte qui lui commande avant tout de sauvegarder les intérêts de la libre-pensée sous leur double forme industrielle et doctrinale.

(Tablettes d'un Spectateur.)

LE TRAITÉ DE BERLIN.

Il résulte des correspondances et de la polémique des journaux étrangers que personne n'est satisfait de ce qui vient d'être fait au Congrès. Le traité de Berlin est-il l'apaisement? Non, l'apaisement ne peut résulter que d'une moyenne honnête de satisfactions données aux parties contractantes, et personne n'est satisfait.

En Turquie, on voit dans l'avenir des complications graves et la crainte de nouvelles guerres.

En Russie, on se plaint de l'Allemagne, qui a montré ses préférences pour l'Angleterre, devenue ainsi son ennemie.

En Angleterre, la politique suivie au Congrès est blâmée et attaquée avec vigueur, et l'on proclame que cette politique était la plus imprudente qu'on pût adopter.

En Autriche, l'opinion se prononce contre la politique du comte Andrassy et l'on croit aujourd'hui que les Parlements de Vienne et de Pesth refuseront les subsides nécessaires pour l'occupation de la Bosnie.

En Bulgarie, les dissentiments entre les Russes et les Bulgares s'accroissent.

En Grèce, on continue les armements; Grecs et Turcs sont en présence.

En Italie, le mécontentement s'aggrave, l'agitation augmente.

En France... M. Waddington se félicite des « attentions délicates » dont il a été l'objet de la part de lord Beaconsfield et du marquis de Salisbury.

Le *Journal des Débats* demande à l'Angleterre ce qu'elle aurait dit ou fait si nous avions agi comme elle. L'histoire à la main, la feuille précitée répond comme suit:

« Il n'est pas besoin de remonter à des temps reculés: rappelons seulement l'annexion de la Savoie à la France.

« Si jamais annexion fut légitime et correcte, à coup sûr c'est celle-là. Nous avons rendu d'assez grands services à l'Italie pour attendre d'elle un témoignage « substantiel » de reconnaissance.

« La province qu'on nous donnait était plus française qu'italienne, et son annexion ne violait en rien ce principe des nationalités qui était la religion du jour.

« Elle rentrait de plus dans nos frontières naturelles: autre principe presque aussi sacré et qui a été tout aussi respecté que le premier. Le souverain qui nous concédait la Savoie agissait de son plein gré. Enfin, le vœu des populations a été formellement consulté.

« Nous savons bien que la valeur des votes de ce genre a été et devrait être sujette à la critique: ce qui prouve pourtant qu'elle n'est pas tout à fait insignifiante, c'est que M. de Bismark n'a pas encore jugé à propos d'exécuter l'opération dans le Schleswig, et que, certainement, il s'en abstiendra toujours dans l'Alsace-Lorraine.

« Tout se réunissait donc pour justifier l'annexion de la Savoie à la France.

« Eh bien! quelle est la puissance qui a protesté le plus violemment contre cette annexion?

« Mais qu'on! Nous ayons l'air d'établir des comparaisons entre les protestations qui

se sont produites, comme s'il y en avait eu plusieurs. Il n'y en a eu qu'une, et elle est venue de l'Angleterre.

« Qu'importait à l'Angleterre que nous eussions obtenu quelques rivages sur le lac de Genève, et même Nice dans la Méditerranée?

« Nice est une belle position sans doute; mais l'Angleterre n'avait-elle pas Gibraltar, Malte, et à cette époque les îles Ioniennes qui ne valaient pas moins que Chypre?

« Pourtant un *tolle* bruyant s'est élevé dans toute la Grande-Bretagne. L'indignation, la colère contre la France ont dépassé toutes les bornes, et les hommes d'Etat se faisant les organes de ces sentiments peu éclairés, lord Russell est venu déclarer en plein Parlement, avec une brutalité sans exemple, que l'amitié franco-anglaise était rompue.

« Ces récriminations ont-elles été l'accident d'un jour, le premier effet d'une surprise bientôt calmée? Non. L'Angleterre nous a poursuivis de ses cris jusqu'en 1870, c'est-à-dire jusqu'au jour où nous avons perdu au nord ce que nous avions acquis au sud.»

Etranger.

LA GRANDE COLÈRE DES ITALIENS.

Donc, les Italiens font retentir leurs éloquentes protestations contre le traité du 13 juillet, d'un bout à l'autre de la péninsule. Il y a eu un meeting à Naples, rival du Vésuve; il y en a eu un à Rome, sombre et terrible; il y en a eu un à Gènes, à Ferrare, etc. Partout le même cri avec des milliers, des milliers d'échos. Les Apennins sont sonores.

Il ne faudrait rien avoir du grand bon sens, du tact pratique, de l'exquise élégance, etc., propres à cette race privilégiée, pour se méprendre, un moment, à cette belle et dramatique explosion de colères.

Y a-t-il là vraiment un acte d'indignation de la conscience nationale? Non; mais bien l'ouverture à grand orchestre d'une œuvre inédite provenant d'un « maestro » qui ne se nomme pas encore.

Il ne serait pas tout à fait impossible de découvrir le « maestro » d'après les qualités de l'ouverture et par là de deviner le but de la prochaine représentation.

Qu'on ne s'y trompe pas: il y a là des indices d'un mouvement dont l'impulsion ne peut partir ni de Londres, ni de Paris, ni de Vienne.

A qui donc peut-il convenir à cette heure de détacher l'Italie d'une alliance possible avec l'Angleterre et l'Autriche; d'empêcher la paix de s'établir tant bien que mal dans les Etats nouveaux ou renouvelés de la presqu'île des Balkans; de faire entrer en scène de nouveaux trouble-fête, les Grecs, et de poser une nouvelle question, la question hellénique?

L'Italie, en travaillant pour se part à susciter les événements, les discordes, les agitations, ne fait que se prêter, sinon s'abandonner, aux fatalités de la position qu'elle se fait toutes les fois qu'elle se sépare de la France. Elle se brouille avec l'Autriche et fait espérer des secours, des ressources, de nouveaux événements, aux mécontents. Mais elle est du moins assurée de ne pas déplaire à M. de Bismark. Peut-être obtiendra-t-elle de lui, sinon le Trentin, du moins tout ou partie du Tessin.

Chronique militaire.

Un décret, en date du 28 juin 1878, dispose que désormais les engagements volontaires, pour cinq ans, ne seront reçus qu'aux époques ci-après:

- 1° du 1^{er} au 31 mars;
 - 2° du 1^{er} octobre au 30 novembre.
- Le ministre de la guerre fera connaître chaque année, et pour chacune de ces deux périodes, les corps dans lesquels les engagements pourront être reçus.

L'application de la nouvelle loi sur les pensions de retraite des officiers donne lieu à une foule de solutions qui intéressent l'armée au plus haut point, et qui ne sauraient recevoir trop de publicité.

C'est ainsi qu'elle a nécessité la modification des tarifs de solde, qui, par suite d'une

décision présidentielle du 29 juin dernier, ont dû être établis en tenant compte de la retenue de 5 0/0 au lieu de celle de 2 0/0 qui existait antérieurement.

L'effet de cette décision remonte au 1^{er} juillet courant, c'est-à-dire que les officiers de tous grades et assimilés subiront, à partir de cette date, la retenue de 5 0/0 sur leur traitement.

La même décision a disposé, en outre, à l'égard de certaines situations dont il n'est pas fait mention dans la nouvelle loi sur les retraites.

Il a été arrêté que le traitement des maréchaux de France qui ne figurent pas sur le tableau des retraites serait, néanmoins, passible de la retenue de 5 0/0.

D'un autre côté, les officiers en non-activité et en réforme continueront à ne subir que la retenue de 2 0/0. On maintient également la retenue de 2 0/0 sur la solde des ouvriers d'Etat de l'artillerie et du génie, les gardiens de batterie, des portiers-consignes et des bateliers aides-portiers qui n'ont pas rang d'officier.

Enfin, les officiers retraités, employés dans le service du recrutement ou faisant partie du personnel permanent et soldé de l'armée territoriale, n'auront droit, à titre d'indemnité, conformément aux articles 18 et 53 de la loi précitée du 13 mars 1875, qu'à la différence existant entre leur pension et la nouvelle solde d'activité de l'emploi qu'ils occupent.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Avis administratif.

VILLE DE SAUMUR.

Le Maire de la ville de Saumur informe ses concitoyens que DIX BOITES DE SECOURS AUX NOYÉS sont déposées dans les endroits indiqués ci-dessous:

- 1° Une au Bureau de Police, rue de la Comédie;
- 2° Une chez M^{me} Pinot, rue et près l'église Notre-Dame;
- 3° Une chez M^{me} Redon, au Bureau de tabac, quai de Limoges;
- 4° Une au Bateau à laver du sieur Vincent, quai de Limoges;
- 5° Une aux Bains publics, et, après l'école, au Bureau d'octroi, quai Saint-Nicolas;
- 6° Une chez le sieur Dupont, à la Blanchisserie;
- 7° Une au Bureau d'octroi du Pont-Fou-chard;
- 8° Une chez le sieur Ballier, garde-champêtre, quai de la Marine;
- 9° Une chez le Concierge de l'Usine à gaz.
- 10° Une au Bureau d'octroi, près la gare d'Orléans.

Au moyen des appareils fort simples que contient chaque Boîte, et en suivant les indications qui se trouvent aussi dans chaque Boîte, toute personne, en attendant l'arrivée d'un médecin, peut donner efficacement les premiers secours à un noyé.

Saumur, le 24 juillet 1878.

Le Maire, LECOT.

COUR D'ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE.

Les assises de Maine-et-Loire (3^e trimestre de 1878) s'ouvriront à Angers le lundi 5 août, sous la présidence de M. le conseiller d'Espinay, ayant pour assesseurs MM. les conseillers Planchenault et Charil de Ruille.

Nous extrayons de la liste du Jury les noms suivants:

- MM.
- Le Roy, Antoine-Théophile, propriétaire à Vernantes.
 - Marquis de Broc, Alexandre-Edgard, propriétaire à Vernon-le-Fourrier.
 - Brouard, Louis, propriétaire à Nueil.
 - Delavau, Henri, ancien député, à Saumur.
 - Thoreau, Ernest, négociant à Saumur.
 - Meaunet, Alfred, propriétaire à Distré.
 - Bulleau, Louis, expert au Coudray-Macouard.

Le rôle des assises pour cette session est peu chargé; il ne comprend que trois ou quatre affaires: un vol qualifié, un attentat aux mœurs, une affaire de coups et blessures suivis de mort.

CONCOURS MUSICAL DE PARIS.

Sur la liste des lauréats du concours musical international qui a eu lieu le lundi 15 juillet à Paris, nous remarquons les noms des lauréats suivants :

Deuxième division, première section.

Lecture à vue.

1^{er} prix : La Musique municipale de Laval.
2^e prix : La Musique municipale de Saumur.

Exécution.

2^e prix (médaillon d'or) : La Musique municipale de Saumur.
3^e prix : La Musique municipale de Laval.

Le ministère de l'agriculture et du commerce élabore, en ce moment, un projet de loi qui sera déposé à la rentrée des Chambres et qui est relatif à la police sanitaire des animaux.

Aux termes de ce projet, les maladies qui seraient réputées contagieuses et donneraient lieu à l'application de nouvelles mesures sanitaires, seraient la morve, le farcin, la peste bovine, la clavelée, la gale et la fièvre aphteuse, ainsi que la rage et le charbon.

Tout propriétaire, détenteur ou gardien d'un animal atteint ou soupçonné d'être atteint de cette maladie, devra isoler l'animal dont il s'agit et en prévenir le maire, qui informera le sous-préfet, lequel fera procéder sans retard à la visite de l'animal malade ou suspect par un vétérinaire.

A la suite de la constatation de la maladie, le préfet pourra prendre un arrêté ordonnant l'isolement des troupeaux dans les localités infectées, l'interdiction de ces localités, la réglementation des foires et marchés, ainsi que la désinfection des écuries et des étables.

Les animaux atteints de la peste bovine et tous ceux qui auront été contaminés seront abattus sur l'ordre du maire après évaluation.

Les chiens et les chats suspects de rage devront être immédiatement abattus.

Il ne serait alloué aucune indemnité aux propriétaires des animaux abattus par suite de maladie contagieuse, autre que la peste bovine.

Quant à l'importation des animaux des espèces chevaline, asine, bovine, ovine, caprine et porcine, ces animaux seraient soumis en tout temps, aux frais des exportateurs, à une visite sanitaire, à leur entrée en France, soit par terre, soit par mer.

LES BILLETS DE BANQUE.

Il paraît qu'à la lecture de l'avis publié par la Banque de France de refuser de payer à l'avenir les faux billets de 400 et de 50 fr., le commerce de Paris s'est ému et que, dans une réunion de négociants, on a décidé qu'une délégation du commerce ferait savoir à la Banque de France que si elle ne revenait pas sur sa décision, et si elle refusait de payer aux commerçants tous billets qui auraient été acceptés par eux de bonne foi, le commerce, à son tour, refuserait le paiement de ses marchandises fait en billets de la Banque de France et n'accepterait en paiement que du numéraire, sans crainte d'être trompé.

La Banque ayant le monopole privilégié, et le billet de Banque ayant cours forcé, la question sera de savoir si on pourra contraindre un négociant à accepter un billet qui pourrait être déclaré faux.

ANGERS.

On lit dans le *Patriote de l'Ouest* :

« Les régates d'Angers, données sous les auspices de la Société nautique, auront lieu cette année le dimanche onze août prochain. Ces luttes nautiques offriront cette année, nous assure-t-on, un intérêt très-grand, et seront des plus variées. »

« Ainsi, on annonce déjà que la Société va organiser un grand concours départemental de pêcheurs à la ligne. »

« Voilà qui sera nouveau et original. »

Vauchréien. — Dimanche dernier, dans l'après-midi, Auguste Lemaitre, âgé de 25 ans, forgeron à Vauchréien, canton de Thouarcé, et Mathurin Gautreau, cultivateur, se prirent de querelle. Lemaitre menaçait Gautreau de le tuer. Celui-ci prit la fuite à travers champs ; Lemaitre s'armant de son fusil en déchargea deux coups chargés à plomb sur Gautreau, heureusement sans l'atteindre.

Lemaitre, arrêté le lendemain, par la gendarmerie de Brissac, a déclaré avoir tiré en l'air. La justice informe.

TOURS.

L'administration municipale de Tours a formé le projet d'ériger une statue en l'honneur de Rabelais, né en Touraine. Une grande fête publique serait donnée à cette occasion. Le conseil municipal, saisi de ce projet, a inscrit au budget de 1879 une somme de 15,000 fr., au lieu de 3,000 fr. que l'on porte habituellement pour fêtes publiques.

Il paraît que l'on a le projet de déplacer la statue de Descartes, qui gêne la circulation, et de la transporter sur l'une des deux places où celle de Rabelais serait érigée pour lui faire pendant.

POITIERS.

Le nommé Erotteau dit Berry, serrurier chez M. Gris, boulevard Pont-Achard, demeurant rue du Pigeon-Blanc, avait été mordu par un chien enragé, il y a environ trois mois, et n'avait tenu malheureusement aucun compte de cette morsure ; il a succombé à un accès du terrible mal avant-hier soir.

Il aurait ressenti les premières atteintes de la rage samedi dernier.

Ce malheureux, âgé de 32 ans, faisait partie de la Société philanthropique et de la compagnie des pompiers qui, hier matin, sont allés en corps lui rendre les derniers devoirs.

La Société chorale de Poitiers.

La Société chorale de Poitiers vient de remporter un grand succès au concours de Paris.

Elle a obtenu le 1^{er} prix de lecture à première vue sur toutes les divisions et le 2^e prix d'exécution.

Nous sommes heureux, dit le *Journal de la Vienne*, d'avoir à constater ces deux succès de notre vaillante Société que l'étrange décision du conseil municipal n'a pas empêché d'aller soutenir à Paris la vieille réputation musicale de la ville de Poitiers.

Sillé (Sarthe). — Un petit garçon de cinq ans, habitant chez ses parents, à Sillé, est mort dans des circonstances bien effrayantes. Le bambin, qui avait eu occasion de voir des ivrognes, s'étudiait souvent à reproduire leur langage et leurs gestes.

Vendredi soir, ce petit malheureux, profitant de l'absence de ses parents, prit la bouteille à l'eau-de-vie qui se trouvait à sa portée et en but presque un demi-litre.

A son retour, la mère ne s'aperçut pas tout d'abord de ce qui s'était passé, et le petit fit ses gestes comme d'habitude sans qu'elle y prit garde. Cependant, quelques instants après, il tombait sur le sol de la chambre, dans une prostration complète.

Le mal s'aggravant, un médecin fut appelé le lendemain ; mais l'enfant avait déjà les dents scellées et il mourut peu après dans d'affreuses convulsions.

Machecoul (Loire-Inférieure). — On signale à l'Esperance, de Nantes, un acte de véritable héroïsme accompli, la semaine dernière, dans le canton de Machecoul, par un respectable ecclésiastique dont nous taillons le nom pour ne pas blesser sa modestie.

Appelé auprès d'un malade, M. le curé de X... se trouve en présence d'un homme étendu sans mouvement, qui avait été mordu par une vipère de l'espèce la plus dangereuse.

Le bon curé n'hésite pas : il se fait apporter de l'eau, lave la plaie, et pratique une succion énergique, jusqu'à ce que le moribond ait recouvré ses sens.

Le médecin arriva sur l'entrefaite et constata que le malade ne devait la vie qu'au dévouement de son digne pasteur.

La Chapelle-Thireuil (Deux-Sèvres). — Un crime horrible a mis en émoi la commune de la Chapelle-Thireuil, arrondissement de Niort. Dimanche soir, après une rixe de cabaret, le nommé Frouin a poursuivi le sieur Baraud et lui a plongé son couteau dans le ventre. Il en est résulté la sortie d'un paquet intestinal volumineux et, ce qui est plus grave, l'ouverture de l'intestin lui-même.

M. de Touchimbert, maire de la commune, prévenu du crime, s'est rendu de suite auprès de Baraud, l'a fait transporter au hameau le plus proche et lui a prodigué les premiers secours.

Le parquet de Niort, accompagné de MM. les docteurs Goriet et Pilet, s'est transporté de suite à la Chapelle-Thireuil pour se livrer aux constatations légales. MM. les docteurs ont fait la suture et la réduction de l'intestin, mais le malheureux blessé est dans un état qui ne laisse que fort peu d'espoir.

L'auteur du meurtre, arrêté sur le champ, doit être, à cette heure, à la maison d'arrêt de Niort.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 22 juin au 19 juillet.

N. D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOUEFS.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.	
		1 ^{er} qual.	2 ^e qual.						
BOUCHERS MM.									
1	Biénon.	2	11	5	17	6	33	2	
2	Tessier.	3	1	2	10	4	31	4	2
3	Morlock.	»	»	»	»	»	»	»	»
4	Goblet.	»	»	»	»	»	»	»	»
5	Béchereau.	»	»	»	»	»	»	»	»
6	Boutin.	3	4	5	1	10	57	27	59
7	Loigie.	2	2	3	3	1	17	3	18
8	Prouteau.	»	»	»	»	»	»	»	»
9	Chalot.	2	7	4	33	28	66	79	3
10	Pallu.	»	»	»	»	»	»	»	»
11	Groleau.	»	»	»	»	»	»	»	»
CHARCUTIERS MM.									
1	Dutour.	»	»	»	»	»	»	10	16
2	Baudouin-R.	»	»	»	»	»	»	2	13
3	Brinet.	»	»	»	»	»	»	3	7
4	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	2	8
5	Sanson.	»	»	»	»	»	»	3	10
6	Sève.	»	»	»	»	»	»	5	8
7	Moreau.	»	»	»	»	»	»	5	11
8	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	3	7
9	Roussel.	»	»	»	»	»	»	7	»
10	Cupit.	»	»	»	»	»	»	3	10
11	Goblet.	»	»	»	»	»	»	1	4

Faits divers.

QUELQUES GRANDS MARIAGES.

Le comte Armand a épousé M^{lle} Raimbeaux, sœur de l'écurier de l'Empereur, qui, par sa présence d'esprit, sauva la vie du czar lors de l'attentat Berezowski, en 1867.

On annonce d'autre part le prochain mariage de M^{lle} d'Hénin d'Absac avec le capitaine de Carayon-Latour.

Le capitaine de Carayon-Latour est fils de M^{lle} de Châteaubriand et petit-fils d'Orglandes. Il a à peine vingt-six ans et est, par conséquent, fort jeune pour son grade.

Chose assez curieuse : la sœur de M^{lle} d'Hénin avait également épousé, l'année dernière, le capitaine de Beaumont, camarade de promotion de M. de Carayon-Latour, si bien que les deux sœurs se trouvent être mariées aux deux plus jeunes capitaines de l'armée.

Mardi prochain, 30 juillet, sera célébré le mariage de M^{lle} Piétri, fille de l'ancien préfet de police, avec M. Thomas, fils d'un des plus riches négociants armateurs de l'Hérault.

Enfin, autre grand mariage à l'horizon : La fille du comte Armand, ancien ministre à Lisbonne, épouse M. de Gramont, qui prend le titre de son oncle, le duc de Lesparre, récemment décédé.

Le sieur Dubreuil, contrôleur à la gare d'Angoulême, entendant siffler le train venant de Bordeaux, se rendait lundi à son poste pour y contrôler les billets des voyageurs ; dans sa précipitation, il n'aperçut pas une machine qui arrivait sur la voie des marchandises ; celle-ci tamponna le malheureux contrôleur qu'elle renversa en travers sur la ligne, en faisant deux morceaux de son corps.

On signale une très-grave nouvelle pour la viticulture. Une commission nommée par M. le préfet de l'Indre a reconnu le phylloxera dans un vignoble appartenant à M. Perussault, à Chitray, commune de Saint-Gaultier.

M. Boitel, inspecteur général d'agriculture, a confirmé le jugement de la commission, et est allé ensuite visiter le vignoble infesté.

Le nommé Cagnol, vieillard de 86 ans, habitant la commune de Saint-Amand-Roche-Savine (Puy-de-Dôme), vient de trouver la mort dans des cir-

constances épouvantables. Se promenant dans la soirée du 12 courant, il s'approcha d'une ruche d'abeilles ; les petites travailleuses l'assaillirent aussitôt et le couvrirent de piqûres qui devaient être mortelles. Il succomba, en effet, le 14, après deux jours de souffrances atroces.

Une jeune Anglaise vient de faire à la nage, dans la Tamise, un trajet de 20 milles en 6 heures 20 minutes. Elle ne s'est reposée que deux fois.

Encore un théâtre incendié. Celui de Bradford, en Angleterre, vient de brûler entièrement. Il avait été construit il y a seulement deux ans et avait coûté 650,000 francs.

Hirondelle et pierrot. — Les journaux de Véronne rapportent le fait suivant qui s'est passé à Caprino-Veronese, dans une propriété de M. Stringa et qui aurait été constaté par des témoins oculaires :

Un pierrot entra dans le nid d'une hirondelle. Une lutte acharnée, furieuse, s'engagea ; mais l'ennemi ne voulut à aucun prix décamper. C'est l'hirondelle qui sortit. Elle s'éloigna, mais, au bout de trois quarts d'heure, elle revint à la tête d'un gros bataillon de compagnes. On vit alors une chose étrange : toutes ces hirondelles se précipitèrent, le bec plein de terre, sur l'ouverture du nid et la murèrent. Le moineau fut muré vivant.

Nouvelle locution : Un dessin de Cham représente un passant qui fait une pénible découverte : « Ah ! sapristi, dit-il, on vient de me chyprer ma montre ! »

AVIS.

Depuis le 15 mai, les bureaux de M. ADOLPHE EWIG, fermier de la publicité du *Charivari*, anciennement rue Tailbout, 10, à Paris, sont transférés, pour cause d'agrandissement :

3, RUE FLÉCHIER, Près Notre-Dame-de-Lorette.

M. EWIG, l'un de nos correspondants, à Paris, pour les annonces, s'occupe spécialement de la publicité départementale, et une liste de 700 journaux, dont il est le correspondant, est à la disposition des commerçants désireux d'annoncer leur maison ou leurs produits.

Il vient, en outre, de s'assurer la concession de la publicité sur tous les tickets illustrés distribués aux voyageurs sur les bateaux de la Seine et sur les tramways de Paris-Sèvres-Versailles, moyens de transport les plus directs, les plus économiques et les plus agréables pour se rendre à l'Exposition.

L'attrait de cette publicité consiste en ce que les annonces sont encadrées entre des images amusantes, comme par exemple des croquis de Cham ou des questions à la mode et dans des renseignements utiles aux étrangers, qui obligent ainsi le voyageur à examiner le ticket et à l'emporter pour le faire lire à d'autres personnes.

Il n'a pas été mis en pratique de moyen plus sûr de faire lire des annonces, c'est-à-dire de rendre une publicité vraiment fructueuse pour celui qui la paye.

L'ÉCLAIREUR FINANCIER
Paraît tous les Samedis

RENSEIGNEMENTS DE CHAQUE NUMÉRO : Informations Annuaires, Articles d'actualités, Bilan de la Banque, Revue de la Bourse, Recettes des Chemins de fer, Renseignements sur les valeurs, Assemblées, Listes de tous les tirages, Prix exact des coupons, Cours des valeurs.

● PARIS, 45, rue Vivienne, 45, PARIS ●
UN NUMÉRO SPÉCIAL EST ENVOYÉ GRATUITEMENT

2 Francs PAR AN

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chutes de cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ ET ENERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite : **REVALESCIERE** Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès. La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gas-

traigies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dérèglement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants, pignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; hémorrhoides, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefa-

cons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castellan, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

N° 48.816 : Certificat du célèbre docteur Rudolph Wurzer. Cette légère et agréable farine est le meilleur absorbant; à la fois nourrissante et restaurative, elle remplace admirablement toute médecine en beaucoup de maladies. Elle est de grande utilité, surtout dans les diabètes, les constipations opiniâtres et habituelles, ainsi que dans les diarrhées, les affections des reins et de la vessie, la gravelle, les irritations inflammatoires et crampes dans l'urètre, les rétrécissements et les hémorroïdes, ainsi que dans les maladies des poudrons et des bronches, la toux et la consommation. — Docteur Rud. Wurzer, Membre de plusieurs sociétés scientifiques, Bonn. — N° 73.832 : 25, rue des Boulangers, Mulhouse, 2 février 1870. — Ayant fait usage pendant cinq mois de la Revalescière, je me trouve guéri d'une

maladie chronique du foie qui me tourmentait depuis bientôt quinze ans. — N.-J. CHARLIER.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAUD; BRESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHATEAU, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Plantagenet; BREAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{lle} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANON-BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS
Service d'été, 24 juin 1878

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 25 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 20 — —		4 — 30 — soir.	
1 — 30 — —	soir.	9 — 7 — —	
7 — 40 — —		11 — 41 — —	

Les jours de marchés et de foires à Saumur, il part un train de Saumur pour Montreuil à 5 h. 45 du soir.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		9 h. 40 m. matin.	
10 — 45 — —		3 — 10 — soir.	
12 — 45 — —	soir.	7 — 39 — —	
6 — 15 — —		11 — 20 — —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 JUILLET 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	77	15	05	Crédit Foncier colonial, 300 fr.	380			Canal de Suez	761	25	1 25
4 1/2 %	83	50	25	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	845		10	Crédit Mobilier esp.	727	50	2 50
5 %	107	50	25	Soc. gén. de Crédit Industriel et				Société autrichienne	360		2 50
Obligations du Trésor, t. paré.	114	20	10	comm., 125 fr. p.	675			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	502			Crédit Mobilier	475			Orléans	356	50	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	533	50		Crédit Foncier d'Autriche ..	167	50	2 50	Paris-Lyon-Méditerranée ..	330		
1865, 4 %	535		3 75	Charentes, 500 fr. t. p.	72	50	2 50	Est	349	75	
1869, 3 %	410		1	Est	688	75		Nord	358	50	
1871, 3 %	395			Paris-Lyon-Méditerranée ..	1078	75		Ouest	353	50	
1875, 4 %	513		1	Midi	837	50	2 50	Midi	347		
1876, 4 %	514			Orléans	1370			Charentes	377	50	
Banque de France	3145		15	Nord	1170			C ^o Canaux agricoles	376	35	
Comptoir d'escompte	763	75	1 25	Ouest	768	50	5	Canal de Suez	557	10	
Crédit agricole, 300 f. p.	517	50	7 50	Compagnie parisienne du Gaz.	1375		2 50				
				C. gén. Transatlantique	305		15				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
(Service d'été, 13 mai).

Départs de Saumur vers Angers.		Arrivées à Saumur :	
3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.	9 h. 40 m. matin.	
6 — 45 — —	(s'arrête à Angers).	3 — 10 — soir.	
9 — 1 — —	omnibus-mixte.	7 — 39 — —	
1 — 25 — —	soir.	11 — 20 — —	
4 — 10 — —	express.		
7 — 15 — —	omnibus.		
10 — 37 — —	(s'arrête à Angers).		

Départs de Saumur vers Tours.		Arrivées à Saumur :	
3 heures 36 minutes du matin.	direct-mixte.	9 h. 40 m. matin.	
8 — 21 — —	omnibus.	3 — 10 — soir.	
9 — 40 — —	express.	7 — 39 — —	
12 — 40 — —	soir.	11 — 20 — —	
4 — 44 — —	omnibus-mixte.		
10 — 28 — —	omnibus-mixte.		

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE MAISON
AVEC COUR ET JARDIN
Située à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Agouin.
S'adresser à M^e AUBOYER, notaire.

Etude de M^e MEHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
LA MAISON DE MAITRE
DE PLAISANCE
Commune de Villebriant, à 3 kilomètres de Saumur.
Avec cour, servitudes et grand jardin.
S'adresser à M^e MEHOUS, notaire.

A VENDRE
Une maison et ses servitudes, cellier, four, grange, remise, écuries et terres attenantes; le tout, contenant 30 ares, est situé à Barvigne, près Villebriant, aux abords de la Loire.
Soixante-deux ares 84 centiares de pré et 31 ares 84 centiares de terre, même commune.
Le tout est actuellement affermé au sieur Ribot, Maunier.
Entrée en jouissance à la Toussaint prochaine.
Pour les renseignements, s'adresser à M^e MEHOUS, notaire à Saumur, ou à M. BERSOULLE-VINETTE, à Saumur.

ON DEMANDE A ACHETER,
pour entrer en jouissance de suite ou dans un court-délai,
UN FONDS
DE COMMERCE
Débit de boissons, épicerie, Mercerie ou graineterie.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,
BEL APPARTEMENT AU 1^{er} ETAGE
Rue Royale, n° 63,
Ancienne maison Raguideau, près les magasins Pichal.
S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

Etude de M^e MAURICEAU, huissier à Saumur.

VENTE DE MEUBLES
Par suite de saisie-exécution.

Le dimanche vingt-huit juillet mil huit cent soixante-dix-huit, à l'heure de midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Mauriceau, huissier à Saumur, en la demeure des époux Béchot-Borien, située au bourg de Villebriant, à la vente aux enchères publiques du mobilier saisi sur eux, lequel mobilier consiste en : Batterie de cuisine, tables, chaises, armoire, buffet, vêtements, linge, barriques vides, etc., etc.
On paiera comptant, plus cinq pour cent pour les frais. (370)

Etude de M^e MEHOUS, notaire à Saumur.

AVIS
Les personnes qui peuvent avoir des réclamations à faire à la succession de M^{lle} veuve CHEROUZE-GUIGOU, décédée à Saumur, rue d'Orléans sont priées de remettre leurs notes le plus promptement possible en l'étude de M^e MEHOUS, notaire, chargé du règlement de ses affaires.

LA VENTE A LA CRIÉE
Est transférée
Rue du Petit-Maure, n° 6.

ETABLISSEMENT DE PLATRIERIE
Rue Dacler, n° 47.

L. POISSON
Contre-Maitre de la Maison Sartoris pendant dix-huit ans,
A l'honneur de prévenir la clientèle de cette maison qu'il vient de prendre la suite d'affaires de M. Sartoris et qu'il se chargera de tous les travaux en plâtrerie que l'on voudra bien lui confier.
PRIX MODÉRÉS.
S'adresser toujours MAISON SARTORIS, rue Dacler, près de l'Hôtel de la Poste et du Télégraphe. (326)

INCONTINENCE D'URINE
DES ENFANTS.
Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux.
Traitement gratuit pour les pauvres.

UNE PERSONNE, ayant quelques heures à disposer, demande des écritures.
S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
M. RIELLANT
DENTISTE,
Place de la Bilange, n° 4.

GRAND SKATING-RINK
130, Faubourg Saint-Honoré, 130, Paris.

Le plus élégant de la Capitale, rink unique en marbre blanc de Carrare.
Salons confortables, buffet spacieux, bar américain, consommations de premier choix.
Réunion de famille. High life.
Séances de patinage tous les jours, de 9 heures à 11 h. 1/2; de 2 heures à 6 h., et de 8 h. 1/2 à 11 h. 1/2.
Courses et jeux inédits réglés par les premiers professeurs, parodies, pantomimes, clowns, orchestre brillant, dirigé par Baggers.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES
Paraissant tous les samedis
AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
3 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.
Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.
Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

EXPOSITION UNIVERSELLE
Voyage gratuit à Paris
(Aller et retour en toutes classes).
ADMINISTRATION :
Place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

L'Administration se charge, en outre, de retenir à l'avance des chambres ou appartements meublés, dans tous les hôtels, moyennant 5 francs seulement d'honoraires par chaque chambre retenue.
Pour recevoir franco la notice détaillée, envoyer franco 2 timbres-poste de 15 centimes, au Directeur des Voyages gratuits, place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

MANUFACTURE de PIANOS et ORGUES
LÉPICIER, successeur de GILLET

Rue des Arènes, 18, à ANGERS.
Dix Médailles à Paris, orléans, etc., etc.
PREMIER PRIX : EXPOSITION 1877.
Très-grand choix de Pianos de sa fabrication, ainsi que des maisons Pleyel, Erard, Hertz neveu, etc., dont M. LÉPICIER est le représentant à Angers.
GRAND CHOIX D'ORGUES-HARMONIUMS.

Librairie E. DEZÉ, rue Saint-Jean et place du Marché-Noir, SAUMUR.

NOTICES ARCHÉOLOGIQUES

Par G. D'ESPINAY,
Conseiller à la Cour d'Appel d'Angers, Officier d'Académie, Membre de l'Académie de Législation de Toulouse, Président de la Commission Archéologique de Maine-et-Loire, Membre de la Société Française d'Archéologie et de l'Institut des Provinces.

Première série :
MONUMENTS D'ANGERS
Deuxième série :
SAUMUR ET SES ENVIRONS
Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Chaque série se vend séparément.

En vente chez tous les libraires :
LES CHRONIQUES SAUMUOISES
Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12.

ÉTUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU
ET LES
ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR
Par le même auteur.

Pour paraître prochainement :
LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'EQUITATION CIVILE
ET
DE L'ÉCOLE D'EQUITATION MILITAIRE
DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)
Par le même.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,